



**Commission
scolaire
de Montréal**

Assurance médicale, annulation et perte de bagages pour les voyages scolaires

La sécurité de nos enfants est une priorité. Afin notamment d'assurer un rapatriement sécuritaire et de qualité en cas d'accident dans un pays étranger, la CSDM adhère à un régime d'assurance voyage qui comporte une couverture pour les frais médicaux, l'assistance en cas d'urgence, le rapatriement, l'annulation de voyage et la perte de bagages.

Nous avons négocié un tarif privilégié, et le paiement des primes devra être assumé par les parents des élèves voyageurs.

Cette assurance est obligatoire pour tous les élèves et les accompagnateurs participant à un voyage scolaire effectué par voie aérienne ou terrestre (incluant le voyage humanitaire) hors du Canada et qui prévoit au moins une nuitée à l'extérieur du pays.

Voici un sommaire du régime d'assurance voyage et des coûts associés pour les voyages hors Canada et de plus d'une nuitée seulement :

- Voyage par voie aérienne (assurance médicale et assistance en cas d'urgence, annulation de voyage et perte de bagages) : 69,72 \$ (taxes incluses)
- Voyage par voie terrestre (assurance médicale et assistance en cas d'urgence) : 35,37 \$ (taxes incluses)